

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2008

Etaient présents : M. TREHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} LEVILLAIN, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} DOLE, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. STARECKI, M. AUBRAYS, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal dresse la liste des contribuables de la commune pour faire partie de la commission communale des impôts directs. Le Directeur des Services Fiscaux choisit une personne sur deux parmi cette liste :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - ANFRAY Jean Claude | - LETHIMONNIER René |
| - ARONDEL Monique | - LEVILLAIN Françoise |
| - AUBRAYS Philippe | - LIARD Henri |
| - AUGRAIN Alain | - MAHE Michel (St Laurent de Cuves) |
| - BAZIN Michel | - MENARD Pierre |
| - DEBIEU Marie Joséphe (Vernix) | - MURIS Jacques |
| - DOLE Janine | - NORMAND Yves |
| - DOULAND Monique | - PACILLY Monique |
| - DUBOURG Bertrand | - PACILLY Paulette |
| - FRANCOIS Roger | - PIGEON Chantal |
| - GUILLEMER Jean Claude | - POULAIN Louis |
| - HAMELIN Vincent | - RIVIERE Bernard |
| - JAMES Philippe | - RIVIERE Michel |
| - JOUAULT Nadine (Les Loges) | - ROBERT Guy |
| - LEBRETON Marie-Bénédicte | - STARECKI Eric |
| - LEMARDELE Robert | - YVON Laëtitia |

Représentation de la commune au Groupe d'action locale Leader +

Le Conseil Municipal désigne M. BAZIN, titulaire, et M. POULAIN, suppléant, pour participer au Groupe d'Action Locale LEADER +.

Correspondant du Ministère de la Défense

Le Conseil Municipal désigne M. ROBERT pour participer au réseau de correspondants du Ministère de la Défense.

Ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler une ligne de crédit de 300 000 € auprès du Crédit Agricole.

Convention Passerelles

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec l'association Passerelles (chantier d'insertion) pour le fleurissement de Brécey. La prestation est de 2 730 € pour l'année 2008.

Conventions Rivières et Bocage

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention pour 3 ans avec l'association Rivières & Bocages pour l'entretien du plan d'eau du Pont Roulland ainsi que les berges de la Sée à cet endroit. Le coût est de 4 080 € pour 5 passages au cours de l'année.

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention pour 3 ans avec l'association Rivières & Bocages pour l'entretien des chemins de randonnée de la commune (12 km de sentiers). Le coût est de 4 233,50 € pour 2 passages par an.

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 534 € au fonds d'aide aux jeunes en difficulté.

Délibération de désignation des délégués au SISIPC

Le Conseil Municipal annule sa délibération du 15 mars 2008 par laquelle ont été désignés des délégués pour représenter la commune de Brécey au syndicat intercommunal de secours incendie et protection civile. Cette décision appartient désormais à la communauté de communes de Brécey qui délèguera les élus proposés par le Conseil Municipal pour représenter Brécey.

Les Camélias 2 : demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général de la Manche pour le financement à hauteur de 20 % des travaux de viabilisation du lotissement communal les Camélias 2.

Les Camélias 2 : marchés de travaux

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux de viabilisation du lotissement Les Camélias 2 suite à leur attribution par la commission d'appel d'offres à l'issue d'un appel d'offres ouvert. LTP Loisel (Brécey), pour un montant de 181 723,60 € HT, STE (Avranches), pour un montant de 70 101,90 € HT et Dubosq espaces verts (Roncey), pour un montant de 7 455,30 € HT.

Mise aux normes de la cantine : demande de subvention au Conseil Général

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général de la Manche pour le financement des travaux de mise aux normes de la cuisine de la cantine municipale. L'enveloppe prévisionnelle de cette opération est de 167 000 € HT, travaux et honoraires compris. L'aide du Conseil Général s'ajoutera à la subvention de 31 500 € validée par l'Etat au titre de la DGE.

Rue du stade : validation du dossier de consultation des entreprises

Le Conseil Municipal valide le dossier de consultation des entreprises préparé par le maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue du stade. L'estimation des travaux est de 178 273,60 € HT, somme à laquelle il faut ajouter un réseau de collecte des eaux pluviales provenant des toitures entre le parking du stade et le carrefour avec la rue du Bocage.

Cession La Ménardière

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son adjoint à signer les actes de la cession d'un terrain communal d'une contenance de 21 432 m² cadastré ZC 124 à la communauté de communes de Brécey au prix de 0,76 € du m². Le Conseil Municipal précise que les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Cession Les Violettes

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son adjoint à signer les actes de la cession d'un terrain communal rue des Violettes à la communauté de communes pour l'aménagement de la maison des services à la personne. Cette cession est consentie à l'euro symbolique, les frais de cession étant à la charge de la communauté de communes.

Site internet

M. STARECKI fait le point sur le dossier numérique et la situation des différents sites internet de Brécey et des associations. Il précise qu'une maquette d'un projet global qui sera présentée lors d'une prochaine réunion.

Demande de subvention du Team Sud Manche Evolution

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € au Team Sud Manche Evolution.

Etude sur les charges de personnel (Cabinet EXCELSIA)

Le Maire présente les possibilités d'étude offertes par le cabinet EXCELSIA sur les charges de personnel. Compte tenu du nombre d'employés de la commune, de la communauté de communes, du CIAS, du CCAS... une convention sera signée avec cette société pour analyser les charges de personnel afin de réaliser d'éventuelles économies.

La séance est levée à 0 h 15.